

Arrêté portant proclamation des résultats pour l'élection d'un représentant des personnels BIATSS et comité d'orientation et de suivi de la MFCA – scrutin du 14 juin 2016

## LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation dans sa partie législative, notamment ses articles L.714-1, D714-66 et D714-67 ;
- Vu** le décret n°85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11 ;
- Vu** les statuts de la MFCA ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001 en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean-Pierre VINEL à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision n°2016-JPV-256 portant organisation des opérations électorales en vue de l'élection d'un représentant des personnels BIATSS au comité d'orientation et de suivi de la MFCA ;
- Vu** la décision n° 2016-JPV-268 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

## DECIDE

### Article 1 : représentant des personnels BIATSS

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le 21 juin 2016, est proclamé élu pour siéger au comité d'orientation et de suivi de la MFCA, la personne dont le nom suit :

#### Collège BIATSS

- Sylvie ISSANDOU

### Article 2 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

### Article 3 : Publicité

La présente décision est transmise à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Elle est affichée sur tous les sites de la MFCA, ainsi qu'au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'administration centrale, sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 22 juin 2016

Professeur Jean-Pierre VINEL

